



Plans de suppressions de postes

Compte rendu des audiences effectuées sur les départements des directions techniques

COMME MANDATÉS PAR LA RÉUNION des personnels du 6 octobre 2021, nous avons demandé (avec les organisations syndicales CFDT, FO et SUD) à la direction des directions techniques plusieurs audiences par département pour demander le maintien des postes.

D'un point de vue général, dans chacune des audiences, il apparaît que le point de départ c'est l'objectif de supprimer des postes : « ce qu'on essaie de faire, c'est de choisir les bons endroits où faire ces suppressions », « nous avons un certain nombre de postes à supprimer; notre travail c'est de faire ça à l'endroit où c'est le moins pénalisant », « ... la question n'est pas de prendre en compte la rentabilité, c'est de mettre en place des orientations stratégiques... pour répondre aux objectifs de suppressions de postes, on a supprimé l'activité la moins stra-

tégique... », « le but c'est de respecter ce qu'on nous demande en terme d'effectifs », « nous avons l'obligation de résultats économiques et de nous inscrire dans la courbe des effectifs de l'entreprise », « ...ne pas faire de sur-qualité, seulement de la qualité... »

Nous tenons à disposition des agents un compte rendu complet de ces audiences.

Toutes les audiences, exceptée pour ME qui n'a pas encore eu lieu, se sont tenues en fin d'année 2021.

A ce jour donc, ce sont 25 suppressions de poste en 2021, auxquelles se sont ajoutés, pour l'instant, 7 postes supprimés pour le 1^{er} trimestre 2022 dans le cadre de la réorganisation DTR.

Les nouvelles structurations liées aux réorganisations sont en train de se mettre en place. Aussi, nous invitons les collègues à se réunir (par collectifs de travail, services, divisions ou dépar-

tements) et à lister leurs demandes pour exercer leurs missions sereinement.

Nous les invitons également, à désigner une délégation de leur service, collectif de travail, division ou département, porteuse de ces revendications particulières pour participer à la prochaine assemblée générale des personnels.

Sans attendre, nous vous invitons à nous faire parvenir vos revendications que nous porterons lors d'une demande de concertation immédiate (*) locale (cgtchem.cnp@gmail.com).

(*) A la différence d'une demande d'audience simple, la demande de concertation immédiate impose un relevé de conclusion concerté, soit une prise de position écrite et officielle de la direction et permet en cas de désaccord de déposer un préavis de grève sur le périmètre concerné.



Retrait des plans de réorganisation, non aux suppressions de poste !



Non aux « renoncements » proposés par la direction !



Maintien de tous les postes et recrutements nécessaires à l'exercice de toutes nos missions !

Correspondants par bâtiments :

↪ **Fruitiers :**
Caroline 06.71.83.46.44
Frédéric 29.10.53
↪ **Wilson :**
Damien 20.16.43
↪ **Rimbaud :**
Aymeric 38.42.62

↪ **Campra :**
Georges 29.11.51
↪ **Aequo :**
Cédric 21.93.78
↪ **Vox :**
Olivier 20.16.42

↪ **Réseau :**
Damien 20.16.43
↪ **Acrobate :**
Georges 29.11.51
↪ **Etoile :**
Olivier 38.08.80

↪ **Saint Ouen :**
Olivier 20.16.42
↪ **Chapelle :**
Bruno 21.10.41
↪ **Jade :**
Valérie 38.86.56

Contacts

↪ **Adresse email :**
cgtchem.cnp@gmail.com

↪ **Site internet :**
<http://cgtchem-cnp.info/>

↪ **Adresse postale :**
Local syndical CGT
Campus Fruitiers
6, avenue François MITTERRAND
93210 La-Plaine-Saint-Denis



Le syndicat CGT Centraux Nord Paris invite les collègues des différents services à se réunir et établir leurs revendications.

Flex office

La DGNUM avance sur le flex office... Sous couvert de s'adapter aux « nouveaux modes de travail » il s'agit d'ajuster la facture immobilière !

Les conséquences immédiates : la suppression des bureaux individuels et des vestiaires, la réduction du nombre de bureaux disponibles par le passage d'un bureau par agent à 0,7 bureau par agent.

La direction de l'immobilier justifie cet ajustement de la facture en se basant sur une estimation du taux de présence sur site à 50%, évaluation réalisée depuis « la sortie du confinement », c'est-à-dire dans une situation sanitaire encore fortement dégradée où le télétravail, principalement pour raison sanitaire, est encore largement répandu.

Le flex office est une dégradation inacceptable des conditions de travail. Une source de stress à l'endroit des salariés qui

n'auront plus la possibilité de s'approprier leur espace de travail, puisque par essence, ils n'en auront plus.

Par ailleurs, le fait de mettre à disposition un nombre de bureaux inférieurs au nombre de salariés, pousse inéluctablement les cheminots vers le télétravail.

Le télétravail n'est donc plus un choix mais une obligation, ce qui est inacceptable.

Le télétravail n'est donc plus un choix mais une obligation, ce qui est inacceptable.

Brève spéculative

SNCF Réseau a pris le 17 décembre une participation majoritaire de 74,22% au sein du capital de la société Leyfa Measurement, qui devient ainsi sa filiale. La présidence de Leyfa Measurement est confiée à Thomas Joindot, Directeur technique de SNCF Réseau (*).

Que fait la société Leyfa measurement ?

De l'ingénierie de mesures et études de conception de tracés ferroviaires et de géométrie de voies.

Les agents du département VA des directions techniques de SNCF réseau ont du souci à se faire.

On voit bien quels sont les objectifs de la direction : réduire les effectifs, opérer à des « renoncements », transférer les missions et projets auxquels on a renoncé à des entreprises privées (filiales de la SNCF)...

Et demain ? L'ingénierie SNCF sera essentiellement assurée par des entreprises privées...

(*) <https://www.joffeassociates.com/leyfa-measurement-specialiste-en-mesures-et-etudes-de-trace-ferroviaire-rejoint-sncf-reseau/>

Services transverses

APF, CCF, GU,... les directions transverses souffrent toujours d'un manque d'effectifs criant.

« Même les intérimaires ne veulent pas rester », « même lorsque nous ne sommes pas au travail, nous recevons des sollicitations, le résultat, c'est que nous sommes toujours surchargés... », « à peine rentré de congés, je dois m'atteler à des centaines

de mails en attente qui se sont accumulés pendant que je n'étais pas là... » Ces quelques remarques recueillies auprès des agents montrent que les revendications des personnels restent toujours d'actualité :

- allègement de la charge (baisse des portefeilles, baisse des sollicitations) ;
- augmentation des effectifs, respect du

tableau de service et des amplitudes horaires ;

- recrutement immédiat pour le remplacement des agents partis, le remplacement ponctuel des personnels absents ;

- arrêt des réorganisations internes, arrêt des « expérimentations-débogages » de nouveaux logiciels ou nouvelles méthodes de travail, ...

Heures supplémentaires

Nous avons plusieurs fois rencontré des agents nous indiquant qu'il n'y a pas de possibilité de déclarer des heures supplémentaires dans les directions centrales. Ce n'est pas tout à fait exact. En particulier, lorsque les agents effectuent des déplacements, une fois le déplacement terminé, il faut remplir le relevé de déplacement sur <https://releve-deplacements.rh.sncf.fr/saisie/Corbeille/Index> et faire une feuille d'heure supplémentaire, s'il y a eu un dépassement du nombre d'heures travaillées dans la journée.

Dans tous les cas, déplacements ou non, on peut se référer au chapitre XV, article 51 de l'accord collectif sur l'organisation du temps de travail au sein du GPU (*):

« - pour les personnels relevant du

titre I, dont le service est fixé à l'avance, les heures effectuées chaque mois au-delà de la durée totale du travail résultant, pour le mois considéré, de l'application du tableau de service ; les variations (excédents et insuffisances) sont appréciées, pour chaque journée de service, par rapport à la durée journalière du travail effectif (ou à la durée réputée équivalente) prévue au tableau de service ;

- pour les personnels relevant du titre II, dont le service n'est pas fixé à l'avance, les heures effectuées chaque mois civil, au-delà des moyennes journalières définies aux alinéas a), b), c), et d) du paragraphe 1 de l'article 25 ; ... »

(*) <https://sncf.sharepoint.com/sites/LesPolitiquesRH/SitePages/DOC-EN-STOCK---NOUVELLE-R%C3%89GLEMENTATION-DU-TEMPS-DE-TRAVAIL.aspx>

Le syndicat CGT CNP est à disposition des collègues pour porter leurs revendications et exiger notamment :

- Un plan d'urgence pour la réalisation effective des recrutements nécessaires ;
- L'embauche en CDI de tous les prestataires, alternants et CDD qui le souhaitent ;
- Un état des lieux précis des collectifs de travail afin de redonner les marges de manœuvre nécessaires à une production de qualité ;
- Le respect du statut, notamment de son article 12 qui permet aux collègues l'accès aux réunions d'information syndicale de leur choix (HIS) ;
- Le libre choix des agents à télétravailler ou non ;
- L'amélioration des conditions de télétravail : limitation de la charge de travail, respect des horaires, systèmes de déconnexion effective, prise en charge de l'aménagement incluant le mobilier de bureau, indemnité de repas... et la formalisation des conditions de travail dans un avenant au contrat de travail.